

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école Saint-Jean-Baptiste

Jun 2018

Version abrégée

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

Nos enjeux prioritaires

- 1) **Permettre une surveillance plus rapprochée et directe lors de la période du midi.**
- 2) **Animer et aménager des moments et des aires de jeux dans le but de mieux encadrer les élèves aux récréations, à la période du dîner et aux périodes du service de garde**
- 3) **Mise en place d'un moyen de communication auprès des parents pour nommer les situations et le suivi à faire.**
- 4) **Sensibilisation de tous les élèves face à la violence**

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Distribuer un document expliquant le plan de lutte aux parents.
Transmettre les règles de conduite et les mesures de sécurité aux parents.
Utilisation du billet de communication (suivi de comportement) aux parents par les surveillantes du midi et par les éducatrices en service de garde.
Utilisation du carnet du respect par les enseignants.
Poursuivre les pratiques en place.
Sensibilisation ponctuelle dans l'Info-Parents.

Code de vie révisé, connu et appliqué de façon cohérente par tous

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

Diffusion des règles aux élèves et aux membres du personnel mis en évidence à tous les mois en lien avec l'activité reconnaissance (moyen d'émulation).

-Sensibilisation des élèves sur l'intimidation et la violence:

-Promotion de la dénonciation
-Ateliers d'habiletés sociales, de gestion de la colère, d'anxiété et d'estime de soi pour des élèves de chaque degré, en plus de tous les élèves du préscolaire.



Rappel auprès de tout le personnel (enseignants, éducatrices,...) et des élèves de la méthode de résolution de conflits que l'on a expliquée et affichée dans tous les groupes.

-Mesures de sécurité révisées et transmises
-Plan de surveillance de la cour.

Augmentation de l'offre de services et des activités sur l'heure du midi et après l'école (parascolaires).